

Réalisation d'un entretien sur la végétation rivulaire dans l'Aube :

Durant l'été 2016, un important travail d'entretien va être réalisé sur la végétation présente en bord de cours d'eau, communément appelé « ripisylve ».

Habituellement celle-ci est composée par l'aune glutineux, le frêne commun ainsi que différents saules. Les rivières concernées par cet entretien sont la Seine et l'Ource dans leur partie auboise ainsi que l'Arce.

L'objectif principal de cette action de prévenir d'éventuelles chutes d'arbres dans la rivière mais aussi limiter le risque de création d'embâcles (accumulation de bois dans la rivière formant un bouchon végétal gênant l'écoulement des eaux).

Ainsi, les arbres tombés dans le lit de la rivière ou menaçant de tomber, feront l'objet d'une intervention comme de l'abattage, de l'élagage ou encore de l'évacuation d'embâcle.

Une attention particulière sera apportée aux secteurs situés à proximité direct des ponts.

Cet entretien est financé par les différents syndicats de rivières, qui seront aidés par une subvention apportée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Pour que la réalisation de ces travaux soit optimale, ceux-ci seront réalisés durant l'été en période de basses eaux.



Soutien aux agriculteurs, premiers gestionnaires des milieux humides de la vallée de l'Ource :

Dans la vallée de l'Ource, plus de 70 % des milieux humides sont situés sur des terres agricoles, essentiellement des prairies. Ces milieux jouent un rôle clef dans la gestion quantitative et qualitative de l'eau, et accueillent une biodiversité spécifique. En tant que premiers gestionnaires de milieux humides sur le territoire, les agriculteurs font donc aussi partie des garants d'une gestion durable de ces ressources, tout en permettant le maintien d'une activité économique sur ces espaces.

Dans le cadre du Contrat Sequana, le SICEC et ses partenaires, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB), la Chambre d'agriculture et le GIP du futur Parc National, ont élaboré un projet pour la mise en œuvre de **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** en faveur des milieux humides pour la campagne PAC 2016.

Afin de préserver les milieux humides et l'activité agricole associée, différentes combinaisons d'engagements sont proposées aux agriculteurs : absence de fertilisation, retard de fauche, mise en défens de milieux remarquables, limitation du chargement du bétail... Ces mesures, indemnisées financièrement, sont à engagement **volontaire**, et bénéficient de l'accompagnement technique des animateurs du projet



Les MAEC font partie des mesures du deuxième pilier de la Politique Agricole Commune (PAC), en faveur du développement rural. Elles permettent d'accompagner financièrement et techniquement les changements de pratiques agricoles et de soutenir celles favorables à l'environnement. Elles mobilisent des fonds européens (FEADER) gérés par les Régions, ainsi que des financements nationaux – de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les MAEC proposées sur la vallée de l'Ource. Les territoires ouverts à des MAEC doivent répondre aux enjeux (eau, biodiversité...) définis par chaque Région, sur leurs zones d'actions prioritaires, et intégrer les dimensions agricoles, environnementales et socio-économiques du territoire.

